

PLAN DE COURS

POL-3020 : Séminaire de troisième année 2

NRC 18110 | Hiver 2024

Préalables : POL 3010

Formule d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Les séminaires de science politique ont pour but de favoriser la participation, les échanges et le renforcement des capacités pour les présentations orales. Les étudiants sont donc appelés à participer activement au cours selon les objectifs définis par le professeur responsable. L'évaluation portera sur leur participation en classe (pertinence des remarques, qualité des présentations orales et valeur du contenu). Plus particulièrement, dans le cadre du deuxième séminaire, les étudiants auront à élaborer, seuls ou en petites équipes, une recherche dont ils présenteront les résultats en classe.

Thème : Diplomatie multidimensionnelle

Plage horaire

Cours en classe

mercredi	12h30 à 15h20	DKN-1252	Du 15 janv. 2024 au 26 avr. 2024
----------	---------------	--------------------------	----------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=163747>

Coordonnées et disponibilités

Philippe Bourbeau

Enseignant

philippe.bourbeau@pol.ulaval.ca

Sophy Tan

Auxiliaire d'enseignement de 2ème cycle

sophy.tan.1@ulaval.ca

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone :

418-656-2131 poste 405222

418-656-5222

Informations techniques importantes

[Équipez-vous pour réussir](#)

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#)

[Liste des navigateurs supportés](#)

Avis important concernant les appareils mobiles (*iOS, Android, Chrome OS*)

[TeamViewer](#) est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

[Microsoft Teams ULaval](#)

[Zoom ULaval](#)

Sommaire

Description du cours	4
Objectifs généraux	4
Contenu du cours	4
Approche pédagogique	4
Contenu et activités	5
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Papier-problématique I	6
Papier-problématique II	6
Participation aux séminaires	7
Barème de conversion	7
Règlements et politiques institutionnels	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	8
Matériel didactique	8
Bibliographie et annexes	8
Bibliographie	8

Description du cours

Objectifs généraux

Deux objectifs guident ce séminaire. Le premier objectif est d'initier les étudiants aux connaissances théoriques et empiriques actuelles dans le domaine de la diplomatie. Pour ce faire, ce séminaire procura aux étudiants un survol des principales approches dominantes. De plus, ce séminaire examinera dans une perspective comparée les enjeux actuels caractérisant la diplomatie de même que les paradigmes et concepts au cœur de ce champ d'étude. Le deuxième objectif de ce séminaire est de développer, d'encourager et de mettre en pratique une réflexion critique de la diplomatie chez l'étudiant.

Contenu du cours

Semaine 1 (17 janvier) : Introduction

Semaine 2 (24 janvier) : Diplomatie des grandes puissances

Semaine 3 (31 janvier) : Diplomatie de la paradiplomatie

Semaine 4 (7 février) : Diplomatie économique

Semaine 5 (14 février) : Diplomatie culturelle et sportive

Semaine 6 (21 février) : Diplomatie urbaine

Semaine 7 (28 février) : Remise du premier papier-problématique

Semaine 8 (6 mars) : Relâche

Semaine 9 (13 mars) : Diplomatie environnementale

Semaine 10 (20 mars) : Diplomatie par l'image

Semaine 11 (27 mars) : Absence

Semaine 12 (3 avril) : Diplomatie digitale

Semaine 13 (10 avril) : Diplomatie multilatérale

Semaine 14 (17 avril) : Consultation et révision

Semaine 15 (24 avril) : Consultation et remise du deuxième papier-problématique

Approche pédagogique

Le séminaire fait appel à plusieurs méthodes d'enseignement. Afin de créer un climat d'apprentissage actif et participatif, diverses activités seront organisées telles que des discussions en large groupe, des mises en situation et des activités en petits groupes. Un effort particulier sera fait pour rejoindre chaque étudiant.e à travers la forme d'apprentissage qui lui est propre. Des lectures obligatoires sont identifiées pour chacun des séminaires. Le bon fonctionnement du séminaire dépend largement de la lecture et de la compréhension des textes par les étudiants.es.

Évaluations

L'étudiant.e doit remettre deux « papier-problématique ». La répartition des pourcentages est la suivante :

Papier-problématique #1: 40%, à remettre le 28 février

Papier-problématique #2: 40%, à remettre le 24 avril

Participation aux séminaires: 20%

Un papier-problématique est un essai d'un maximum de 3000 mots (environ 7 pages double interligne, références incluses) analysant une des thématiques centrales du séminaire. L'étudiant.e doit appuyer son essai sur les lectures obligatoires identifiées pour le séminaire choisi. Un papier-problématique doit :

- Contenir un court résumé analytique de l'argument principal de chacune des lectures (environ 40% de l'espace)
- Présenter un argument sur la problématique choisie (environ 60% de l'espace);
- Indiquer le nombre total de mots à la fin du document.

L'étudiant.e choisit lui-même les problématiques en fonction de ses intérêts.

Les critères de correction sont les suivants :

- Compréhension des lectures
- Fluidité du résumé analytique
- Originalité et importance de l'argument
- Structure et organisation générale de l'essai

Retard: tout retard sera pénalisé de 5% par jour sauf si entente au préalable avec le professeur.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Semaine 1 : Introduction	
Semaine 2 : Diplomatie des grandes puissances	
Semaine 3 : Diplomatie de la paradiplomatie	
Semaine 4 : Diplomatie économique	
Semaine 5 : Diplomatie culturelle et sportive	
Semaine 6 : Diplomatie urbaine	
Semaine 7 : Remise du premier papier-problématique	
Semaine 8 : Relâche	
Semaine 9 : Diplomatie environnementale	
Semaine 10 : Diplomatie par l'image	
Semaine 11 : Absence	
Semaine 12 : Diplomatie digitale	
Semaine 13 : Diplomatie multilatérale	
Semaine 14 : Consultation et révision	
Semaine 15 : Consultation et remise du deuxième papier-problématique	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Papier-problématique I	Dû le 28 févr. 2024 à 23h59	Individuel	40 %
Papier-problématique II	Dû le 24 avr. 2024 à 23h59	Individuel	40 %
Participation aux séminaires	Du 24 janv. 2024 à 12h30 au 10 avr. 2024 à 14h20	Individuel	20 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Papier-problématique I

Date de remise : 28 févr. 2024 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Résumé des articles à lire	40
Élaboration de son opinion	60

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Un papier-problématique est un essai d'un maximum de 3000 mots (environ 7 pages double interligne, références incluses) analysant une des thématiques centrales du séminaire. L'étudiant.e doit appuyer son essai sur les lectures obligatoires identifiées pour le séminaire choisi. Un papier-problématique doit :

- Contenir un court résumé analytique de l'argument principal de chacune des lectures (environ 40% de l'espace)
- Présenter un argument sur la problématique choisie (environ 60% de l'espace);
- Indiquer le nombre total de mots à la fin du document.

L'étudiant.e choisit lui-même les problématiques en fonction de ses intérêts.

Les critères de correction sont les suivants :

- Compréhension des lectures
- Fluidité du résumé analytique
- Originalité et importance de l'argument
- Structure et organisation générale de l'essai

Retard: tout retard sera pénalisé de 5% par jour sauf si entente au préalable avec le professeur.

Papier-problématique II

Date de remise : 24 avr. 2024 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Un papier-problématique est un essai d'un maximum de 3000 mots (environ 7 pages double interligne, références incluses) analysant une des thématiques centrales du séminaire. L'étudiant.e doit appuyer son essai sur les lectures obligatoires identifiées pour le séminaire choisi. Un papier-problématique doit :

- Contenir un court résumé analytique de l'argument principal de chacune des lectures (environ 40% de l'espace)

- Présenter un argument sur la problématique choisie (environ 60% de l'espace);
- Indiquer le nombre total de mots à la fin du document.

L'étudiant.e choisit lui-même les problématiques en fonction de ses intérêts.
Les critères de correction sont les suivants :

- Compréhension des lectures
- Fluidité du résumé analytique
- Originalité et importance de l'argument
- Structure et organisation générale de l'essai

Retard: tout retard sera pénalisé de 5% par jour sauf si entente au préalable avec le professeur.

Participation aux séminaires

Date :	Du 24 janv. 2024 à 12h30 au 10 avr. 2024 à 14h20
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Directives de l'évaluation :	Votre participation aux débats et aux discussions en classe constituera 20% de votre note finale. L'objectif n'est pas simplement d'exprimer votre accord ou désaccord avec les lectures hebdomadaires et les propos du professeur, mais plutôt de démontrer votre capacité à défendre votre position sur le sujet ou le thème.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises

La Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1er, 2e et 3e cycles offerts par le Département de science politique. Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable pour tous les étudiants.e.s.

L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, relevant de circonstances non prévisibles et indépendantes de la volonté de l'étudiant.e.

Pour lire la politique entière et remplir le formulaire de demande de reprise : <https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/science-politique/monPortail/Pol-PolitiqueRelativeAbsenceActivitesEvalueesLeursReprises.pdf>

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accueil et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accueil pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accueil afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.